VILLE DU LOCLE

Le Locle
Urbanisme horloger inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

Communiqué de presse

Service de l'urbanisme, de la mobilité et l'environnement

Un service de bus cadencé toutes les 20 minutes !

Dès décembre 2011, la Ville du Locle bénéficiera, du lundi au vendredi de 6h00 à 19h00, d'un service de bus cadencé toutes les 20 minutes.

Cofinancée par l'Etat et la Ville du Locle, cette mesure permettra de renforcer l'offre actuelle en transports publics et d'offrir la possibilité aux usagers de pouvoir bénéficier d'horaires beaucoup plus lisibles et facilement compréhensibles. C'est une amélioration notable de l'attractivité des transports publics dans la Mère Commune des Montagnes neuchâteloises, tout en répondant aux besoins inhérents à une région urbaine et industrielle.

Le matériel roulant sera également adapté avec l'arrivée de deux nouveaux véhicules afin de répondre à ce renforcement de l'horaire.

La Ville du Locle a fait confiance aux Transports régionaux neuchâtelois (TRN) pour assurer cette nouvelle prestation. **Le nouvel horaire et les nouveaux véhicules seront présentés à la population par les TRN ce vendredi 11 et samedi 12 novembre 2011 sur la Place du Marché.**

Cette nouvelle prestation s'inscrit dans une optique de développement durable. Elle améliore également encore sensiblement la qualité de vie reconnue de la Mère Commune.

Le Locle, le 10 novembre 2011.

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.

Bureau promotionnel et culturel de la Ville du Locle
Hôtel de Ville 2400 Le Locle
Tél. 0041 32 933 84 14 0041 79 213 36 39
www.lelocle.ch bernard.vaucher@ne.ch

Le Locle Qualité de vie